

Commune :
LYS LEZ LANNOY (367)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Section : AH
Feuille(s) : 000 AH 01



ID : 059-215903675-20240403-D_2024_44-DEr avant

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1468 V
Document vérifié et numéroté le 06/11/2023
A Lomme (SDIF)
Par Matthieu Allieux
Géomètre principal
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la mise 6463.
A _____, le _____

20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/250
Date de l'édition : 06/11/2023
Support numérique : _____

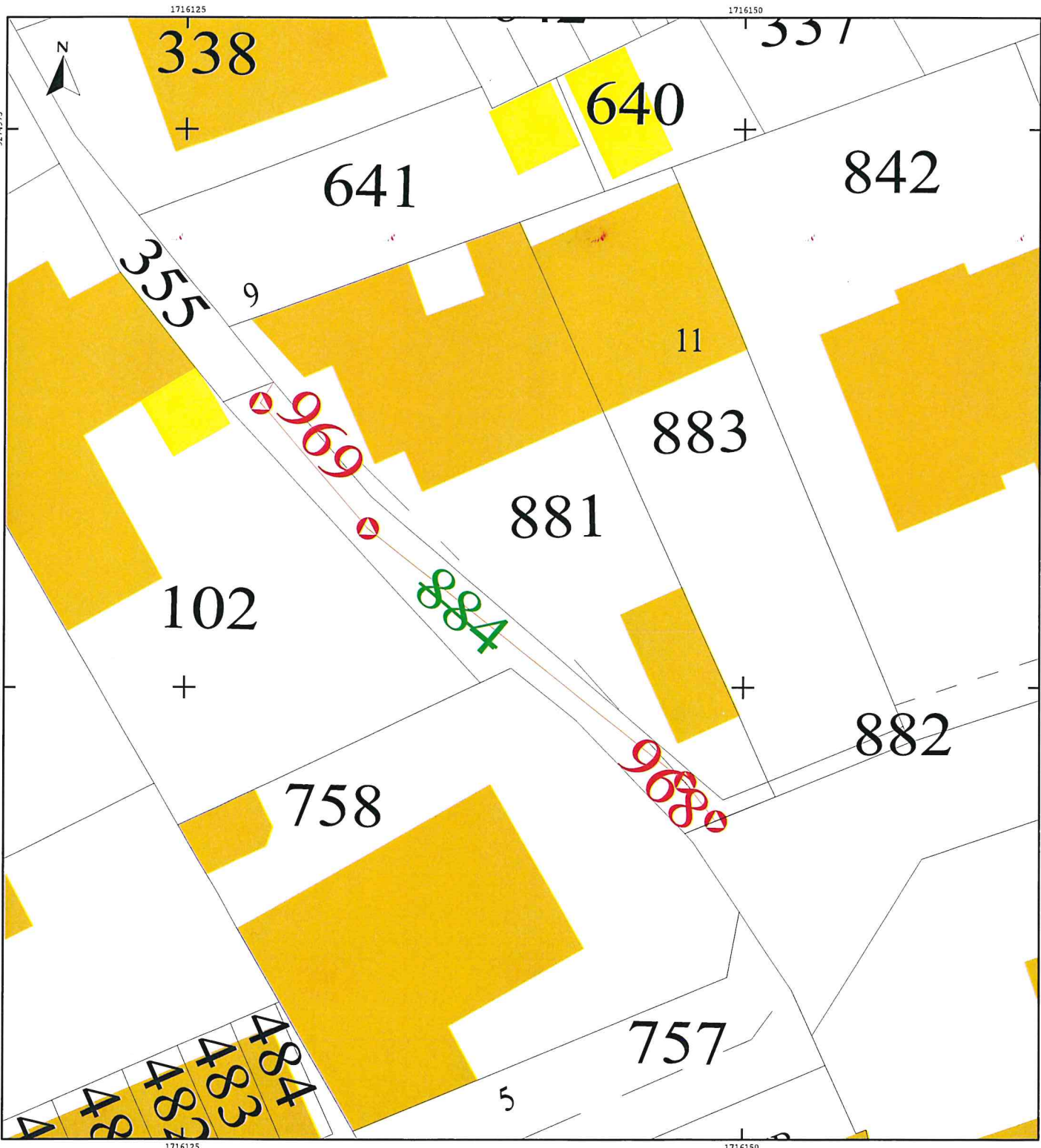
D'après le document d'arpentage dressé
Par DELPHINE GUILLON (2)
Réf. : LY15179
Le 31/10/2023

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER
59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgifp.finances.gouv.fr

N° de dossier : 15178

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 22/11/2023

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCP ROBERT

SF2310868782

DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 059				Commune : 367				LYS LEZ LANNOY			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance	
AH	0884			RUE DE TOUFLERS	0ha00a72ca		367 0001468	AH	0968	0ha00a43ca	
							367 0001468	AH	0969	0ha00a29ca	

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



LYS LEZ LANNOY

rue de la Fresnaie
Impasse Gallois

PLAN DE DIVISION

Division d'une propriété appartenant
cadastré section AH 884 pour une contenance de 0a 72ca

Chemin représenté sous teinte verte - destiné à être cédé à la Commune

Superficie : 43 m²
Cadastré : AH 968 pour 0 a 43 ca

Terrain représenté sous teinte bistre - propriété de Madame Françoise GLOS

Superficie : 270 m²
Cadastré : AH 881 pour 2 a 41 ca
AH 969 pour 0 a 29 ca

Indice	Date	Modifications
A	17 octobre 2023	Mesurage du terrain
B	27 octobre 2023	Projet de division
	223 novembre 2023	Application du document d'arpentage n° 1468V

Echelle : 1/100

